

DIRECTION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE Pôle Plan de Performance Fédéral (PPF)

PV 96 DTD-PPF/12

Réunion du 29/11/2018

Présents: Mrs Pierre-Yves BERNIER, Victor BRIEND, Jordan CHAMPAGNAT,

SUIVI DE LA PARTICIPATION AUX CPD

Extrait annuaire LBFC :

- c) Tout joueur de quelle catégorie qu'il soit, retenu par un stage de préparation, de sélection ou d'une rencontre inter-ligues, inter-districts, est à la disposition de la Ligue ou du District intéressé. d) Il est tenu de répondre aux convocations adressées par le secrétariat de la Ligue ou des Districts à son adresse personnelle (ou celle du tuteur légal) avec copie à son club d'appartenance et d'observer les directives qui lui sont données.
- f) Tout club ayant conseillé à l'un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, à un match de préparation, de sélection, ainsi que le ou les dirigeant(s) responsable(s) sont passibles de sanctions prévues à l'article 209 des RG.
- h) S'il ne répond pas à la convocation ou si les raisons invoquées, même pour un retard, ne sont pas acceptées, il est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de convocation et ne peut participer à aucun autre match avant la fin de la suspension.
- i) Un club qui fait participer un joueur suspendu à une rencontre officielle durant la période de suspension, a automatiquement match perdu, même sans réclamation, conformément aux dispositions de l'article 187 des RG.

CPD U12F-U13F (26 octobre 2018)

Absence des joueuses CHAOUI Hiba (Chenove CSL), GAZARD Lena, GONCALVES Luna (ASPTT Dijon), PETIOT Lina, RAHOUADJ Amira (Dijon FCO), DEHORSEY Calypso (Fontaine les Dijon FC), DAMIS CARRASCO Salome, JEOFFROY Sarah (AS Gevrey-Chambertin), NAIME Sonia (JDF21), BARD Héloise, HEITZMANN Lola (ALC Longvic), BATAILLARD Melissa (ASC Manlay), BILBOT Jade (Montbard Venarey Football), DEGUIN Julie (AS Pouilly), TOUIBA Candice (ASUJL St Jean de Losne), NOEL Marie (FC Saulon Corcelles), BERBEN Valérie, CORGET Noélie (AS Seurre), CHARROIN Noémie, GALLEY Louison, (FC Sombernon Gissey), SEIBERT Léane (AS Talmay), BOLOT LOUET Amélie, POISOT Clara (ASFR Thury), du 26 octobre 2018

Attendu qu'à la date du 28 novembre 2018, la demande de la commission est restée sans réponse La commission applique le règlement ci-dessus et transmet le dossier à la commission de discipline.

Absence des joueuses GRENOUILLE Téa (Ruffey Ste Marie), SEGUIN Lilou (AS Bligny sur Ouche),

- Attendu le mail de la famille précisant l'absence de convocation,
- Attendu qu'après vérification les clubs de Ruffey Ste Marie et Bligny sur Ouche ont bien reçu la convocation par mail,

La commission applique le règlement ci-dessus et transmet le dossier à la commission de discipline.

Absence des joueuses BAUDON Cléa, DEROO SEGARD Lila, JACQUOT Camille, LAPORTE Malou, PASCAL Léa, PHILIPPOT Mathilda (UFCO), DRISSI EL BOUZAIDI Yasmine, MALOULI Sarah (USC Dijon), BRAIDOTTI Ninon, GHAZIL Jeanne, EL HARFI Ines (Dijon UC), GRATTEPANCHE Anaïs (AS Précy),

- Attendu le mail des clubs précisant les raisons de l'absence des joueuses,
- Attendu qu'une convocation doit être honorée qu'elle que soit la politique sportive du club,
- Attendu que les actions sont planifiées afin de ne pas pénaliser la scolarité des joueuses, et la compétitivité des clubs,
- Attendu l'absence d'information donnée par les clubs ou les familles avant le rassemblement,

La commission applique le règlement ci-dessus et transmet le dossier à la commission de discipline. La commission rappelle également les clubs et les familles qu'il est impératif de prévenir avant le rassemblement le référent précisé sur la convocation.

Absence du joueur ORCUN Sena (Chevigny SSF), GAY Lina (Dijon FCO), BABLON Nina (Val de Norge FC)

Attendu le mail des clubs ou de la famille précisant les raisons de l'absence des joueuses,

La commission prend note et dit l'absence excusée des joueuses concernées et rappelle les clubs et les familles qu'il est impératif de prévenir avant le rassemblement le référent précisé sur la convocation.

CPD U14F-U15F (26 octobre 2018)

Absence des joueuses FOULET Clarysse (AS Cessey sur Tille), DUBAIL Lison, MARMIER Elise, VUIBERT Lisa (ASPTT Dijon), GUEUX Ilona (AS Gevrey-Chambertin), PETIOT Lea (Is-Selongey Football), BUTHIAUT Anaël, DESFOIS PERNOT Capucine (US Meursault), COMMUNOD Célia (FC MPL), COULON Lana (GJ MVSR), BOIS Clarisse (FC Saulon Corcelles) MARTINS Asshya (US Villers) du 26 octobre 2018.

Attendu qu'à la date du 28 novembre 2018, la demande de la commission est restée sans réponse La commission applique le règlement ci-dessus et transmet le dossier à la commission de discipline.

Absence des joueuses BARDIAU Candice, OUTSSAKKI Sania, PEREZ LOPEZ Ainhoa, REMILI Samsha, ROBERT Célia (Dijon UC), FARNAULT Zoé (UFCO), du 26 octobre 2018.

- Attendu le mail des clubs précisant les raisons de l'absence des joueuses,
- Attendu qu'une convocation doit être honorée qu'elle que soit la politique sportive du club,
- Attendu l'absence d'information donnée par les clubs avant le rassemblement,

La commission applique le règlement ci-dessus et transmet le dossier à la commission de discipline. La commission rappelle également les clubs et les familles qu'il est impératif de prévenir avant le rassemblement le référent précisé sur la convocation.

Absence de la joueuse N'DIAYE Aby (AS Quetigny), du 26 octobre 2018.

Attendu le mail des clubs précisant les raisons de l'absence des joueuses,

La commission prend note et dit l'absence excusée des joueuses concernées et rappelle les clubs et les familles qu'il est impératif de prévenir avant le rassemblement le référent précisé sur la convocation.

Absence de la joueuse COLTAT Romane (FC Bessey les Citeaux), du 26 octobre 2018.

- Attendu le mail du club,
- Attendu la constatation de l'erreur du district,

La commission dit l'absence excusée de la joueuse concernée et adresse ses excuses au club et à la famille pour ce dysfonctionnement administratif.

La commission tient à rappeler que l'application des règlements est primordiale et a une incidence pour d'autres dossiers concernant les clubs :

- Les futures candidatures des équipes jeunes en championnats masculins
- Les futures candidatures des clubs au label Jeunes.

Prochaine réunion aura lieu en janvier ou février 2019 (date à déterminer)

Le Président Secrétaire de séance

P-Y Bernier V. Briend